

Tunisie
Programme Indicatif National
2011-2013

I. REVUE A MI-PARCOURS	3
1. Introduction.....	3
2. Relations avec l’UE et situation du pays	4
2.1. Changements du cadre des politiques de l’UE	4
2.2. Changements des politiques horizontales extérieures de l’UE et événements imprévus	4
2.3. Changements intervenus dans le pays partenaire	7
II. COOPERATION FINANCIERE.....	9
1. Enseignements du passé	9
III. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2011-2013	11
1. Priorités et objectifs principaux	11
1.1. Complémentarité entre le PIN 2007-2010 et le PIN 2011-2013	12
1.2. Consultations avec les bailleurs de fonds et la société civile	13
2. Budget Indicatif	13
3. Présentation des programmes	13
3.1. Programme d’Appui au Secteur de l’Emploi et de la Protection Sociale.....	13
3.2. Programme d’appui à l’intégration II	16
3.3. Programme d’appui à la compétitivité des entreprises (industrie, services et éventuellement agriculture)	19
3.4. Programme d’appui au secteur de la justice	24

ANNEXES:

I. Consultations with external stakeholders

II. Country Environmental Profile

III. Donor Coordination Matrix

IV. Main Economic Indicators

V. Millennium Development Goals

I. REVUE A MI-PAROURS

1. INTRODUCTION

La Tunisie participe à la Politique européenne de voisinage (PEV) dont l'objectif est de contribuer à renforcer la démocratie, la prospérité, la stabilité et la sécurité dans les pays voisins de l'UE élargie. Dans ce cadre, la Tunisie et l'UE ont conjointement identifié des mesures de réformes politiques, économiques et sociales qui sont reprises dans le Plan d'action de la PEV.

Les réformes sont soutenues par un instrument financier, l'Instrument européen de Voisinage et Partenariat (IEVP). Cet instrument est « policy driven » et se focalise notamment sur l'appui à la mise en œuvre des Plans d'action PEV.

Le DSP actuel qui couvre la période 2007-2013 a identifié comme axes potentiels de coopération de l'UE avec la Tunisie les secteurs suivants:

- les réformes politiques à moyen terme concernant la démocratie et les droits de l'homme, l'État de droit et la bonne gouvernance institutionnelle ;
- les réformes en matière de justice, la gestion des flux migratoires et l'asile selon les principes détaillés dans la Convention 1951, la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme, dans le respect des droits de l'homme ;
- le développement de conditions propices à l'investissement privé, au développement d'entreprises compétitives (PME), à la croissance, à la résorption du chômage et au développement rural durable ;
- le développement de conditions propices aux trois volets du développement durable (environnemental, social, économique) ;
- le développement de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en tant que facteurs essentiels de l'édification de la société du savoir et de la résorption du chômage dans un contexte d'ouverture de l'économie;
- le renforcement des programmes sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires ;
- la facilitation du commerce des biens et services, le rapprochement de la réglementation technique et les normes et procédures d'évaluation de la conformité ;
- le développement du transport basé sur la sécurité et la sûreté, le renforcement des infrastructures nationales et régionales et leur interconnexion avec le réseau transeuropéen de transport et le développement des secteurs de l'énergie et de la société de l'information.

Le PIN traduira les priorités politiques reflétées dans le DSP en priorités de financement, indiquant la partie du financement global qui sera destinée à chaque priorité.

Le PIN donnera une indication des mesures et actions possibles qui doivent être prises afin d'atteindre les objectifs déclarés et les résultats attendus de ces mesures ainsi que les indicateurs par lesquels les résultats pourront être évalués.

Le PIN par sa nature étant un document de programmation ne fera que définir le contexte de l'intervention, les objectifs à atteindre, les résultats, et les indicateurs clés de réussite.

2. RELATIONS AVEC L'UE ET SITUATION DU PAYS

2.1. Changements du cadre des politiques de l'UE

Le cadre général reste le même : l'Accord d'Association et le Plan d'action de la PEV.

L'Accord d'Association UE-Tunisie est en vigueur depuis 1998, alors que le Plan d'action de la PEV a été adopté en 2005 couvrant un agenda politique, économique et social ambitieux.

La mise en œuvre du Plan d'Action est globalement positive. La progression dans les chapitres économiques, sociaux et sectoriels est notable. Quant au volet politique, il y a lieu de signaler qu'un dialogue soutenu s'est poursuivi dans le cadre des travaux du Conseil d'association et des structures de suivi prévues par le Plan d'action, en particulier les sous-comités « Droits de l'Homme et démocratie » et « Justice et sécurité ». Il est maintenant nécessaire de poursuivre ces avancées pour assurer un développement symétrique avec l'entièreté du Plan d'Action.

La stratégie de la Commission pour la Tunisie reste valable et cohérente avec la politique tunisienne de réforme et de modernisation

Les nouveaux développements sont les suivants: 1) début des négociations en vue de l'élargissement du libre-échange aux secteurs des services, et des produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche, 2) la récente décision de l'UE et de la Tunisie de travailler conjointement à la création d'un partenariat renforcé suite à la demande présentée par cette dernière lors de la réunion du Conseil d'Association du 11.11.2008.

2.2. Changements des politiques horizontales extérieures de l'UE et événements imprévus

Un certain nombre de nouvelles priorités ont été fixées dans la politique extérieure de l'UE.

En ce qui concerne les nouvelles initiatives de l'UE dans la région, il convient de mentionner le lancement de l'Union pour la Méditerranée. Cette union va développer des nouveaux projets et devrait assurer aussi des mécanismes de suivi appropriés. Il est difficile de mesurer, à ce stade, l'impact qu'aura l'initiative sur la Tunisie et sur la région. Les projets prioritaires sont:

- Dépollution de la Méditerranée.
- Autoroutes de la mer et autoroutes terrestres.

- Protection civile.
- Energies de substitution : Plan solaire méditerranéen.
- Enseignement supérieur et recherche, Université euro-méditerranéenne.
- Initiative méditerranéenne de développement des entreprises

La Commission travaille actuellement sur la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée dans le bassin méditerranéen, suite à sa communication au Conseil et au Parlement européen publiée le 11 septembre 2009 ¹ Cette communication vise à mettre en évidence les principaux défis maritimes et côtiers inhérents au bassin méditerranéen et propose une série d'actions pour l'amélioration de la gouvernance des affaires maritimes, facteur clé pour une croissance plus durable de la région La concurrence pour l'utilisation de l'espace marin, les risques qui pèsent sur la sécurité maritime, la dégradation de l'environnement et les effets préjudiciables du changement climatique sont autant d'éléments qui plaident pour une action mieux coordonnée en matière de gouvernance maritime dans la région, action qui doit aussi être menée en coopération avec les pays tiers du pourtour méditerranéen. Ces objectifs sont reflétés dans les conclusions de la déclaration de Marseille (3-4 Novembre 2008) qui appelle à l'élaboration d'une politique maritime intégrée et à la promotion d'une stratégie maritime pour la Méditerranée. Le renforcement du dialogue bilatéral est toutefois nécessaire pour mieux tenir compte des besoins spécifiques de chaque pays.

Les migrations internationales sont devenues un élément majeur des relations entre l'UE et ses voisins. La politique extérieure de l'UE sur la migration a pour objectif la mise en place d'une gestion concertée et équilibrée des flux migratoires, visant l'optimisation des effets de la migration tant pour l'UE que pour les pays partenaires et pour les migrants eux-mêmes en prenant en compte tous les aspects du phénomène migratoire. Dans ce contexte, la Tunisie a su établir une bonne coopération avec l'UE puisque, d'une part, elle a conclu des accords bilatéraux avec certains pays membres pour la gestion de la migration légale et, d'autre part, elle exerce un contrôle efficace de ses frontières afin d'empêcher la migration illégale. En ce qui concerne les Tunisiens désireux d'émigrer, on constate que la Tunisie favorise une gestion concertée des flux migratoires, notamment par le biais d'accord bilatéraux. En vue de réduire l'émigration des jeunes, le gouvernement tunisien a multiplié les initiatives visant à développer les infrastructures et activités économiques dans les régions de l'intérieur du pays et à promouvoir l'employabilité des jeunes. La réponse de l'UE à ce phénomène est appropriée parce que depuis longtemps la coopération communautaire accompagne avec succès le développement économique du pays et la modernisation du système éducatif qui permettra d'augmenter l'employabilité des jeunes.

Le trafic illicite de drogue étant modeste n'est pas une priorité dans notre relation avec la Tunisie.

Une importance nouvelle est donnée à la lutte contre le *changement climatique*, un défi global ayant un impact sur plusieurs secteurs (inter alia l'air, les déchets, la protection de la nature, la pollution industrielle, l'agriculture, la forêt, la pêche, l'énergie, le transport, l'infrastructure et la gestion urbaine, le tourisme, la santé humaine, animale et végétale,

¹ " Pour une meilleure gouvernance dans la Méditerranée grâce à une politique maritime intégrée", COM (2009) 466.

l'éducation, la recherche). La Tunisie fait partie d'une région très vulnérable aux changements climatiques. Le XXI^e siècle sera caractérisé par une augmentation des températures. Parmi les impacts potentiels, les experts en la matière ont cité : les phénomènes violents (cyclogenèse, vagues de chaleur, tempêtes de sable), les impacts sur les ressources en eau, sur la production agricole et sur la santé. La feuille de route initiée par plusieurs pays à Bali en 2006 et les investissements dans le domaine de l'eau pour faire face à la menace de pénurie d'eau annoncée par le modèle climatique aux horizons 2020 peuvent pallier aux risques. Dans la mise en oeuvre de ce programme indicatif, des considérations liées aux causes et aux impacts du changement climatique seront intégrées dans les secteurs pertinentes d'intervention. Au cours des différents étapes de la mise en oeuvre, un examen préliminaire des risques climatiques sera fait, afin d'améliorer la résilience climatique des activités dans le secteur de coopération choisi. Les questions environnementales, d'une importance croissante ont déjà fait l'objet de plusieurs interventions substantielles dans notre coopération dans les PIN précédents et dans le PIN 2007-2010 y compris moyennant des dons accompagnants des prêts de la BEI.

Les négociations agricoles et les négociations sur les services et le droit d'établissement qui sont en cours confirment la pertinence du thème "Aid for trade" qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions dans notre coopération dans les PIN précédents et dans le PIN 2007-2010.

Concernant l'énergie, la Tunisie a adopté un Programme de maîtrise de l'énergie 2008-2011. Le programme vise, à l'horizon 2011, la réduction de la consommation d'énergie de 20% et l'augmentation à 4% de la part des énergies renouvelables par rapport à la consommation totale de l'énergie. D'autre part, *le projet environnement-énergie du PIN en cours (33M€) appuie la politique gouvernementale de maîtrise de l'énergie et de dépollution des sites industriels*. La Tunisie veut aussi continuer la valorisation des interconnexions électriques avec l'UE, le Maghreb, et le Mashreq via la Libye.

Elle a déjà signé un mémorandum d'accord avec l'Italie qui engage les deux pays à la réalisation d'une interconnexion électrique ainsi que la réalisation d'une centrale électrique dont une partie sera pour l'exportation. La Tunisie étudie les possibilités pour un gazoduc supplémentaire en provenance de l'Algérie et un nouveau gazoduc en provenance de la Libye. La Tunisie a aussi adopté en 2008, une loi relative au régime des concessions qui favorisera l'implication du secteur privé dans des grands projets énergétique et elle a accordé plusieurs permis de recherche et exploration d'hydrocarbures. La coopération avec l'UE a lieu dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et moyennant les interventions de la Banque européenne d'investissement.

L'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise a montré que la politique de l'entreprise de la Tunisie se rapproche de celle de l'Union européenne. Cette politique est davantage renforcée dans le cadre de la stratégie industrielle à l'horizon 2016.

Par ailleurs, le sommet Afrique-UE, tenu à Lisbonne en décembre 2007, a adopté la Stratégie Afrique-UE et son Plan d'action pour la période 2008-2010 articulé sur huit partenariats. Il s'agit d'une initiative politique majeure dont l'objectif est de donner aux relations entre l'Afrique et l'UE une nouvelle dimension stratégique se caractérisant par un partenariat politique renforcé et un approfondissement de la coopération à tous les niveaux. Ce partenariat est fondé sur un consensus euro-africain autour de certaines valeurs,

d'intérêts et d'objectifs stratégiques communs. Le partenariat vise à combler la fracture de développement entre l'Afrique et l'Europe par le renforcement de la coopération économique et la promotion du développement durable sur les deux continents, qui coexisteraient dans la paix, la sécurité, la prospérité, la solidarité et la dignité humaine.

La Tunisie, en tant que membre de l'Union africaine participe à la Stratégie et le dialogue entre l'UE et la Tunisie sur la mise en œuvre de la Stratégie figure régulièrement à l'ordre du jour des réunions conjointes.

2.3. Changements intervenus dans le pays partenaire

2.3.1. Situation Politique

La Tunisie est une République dotée d'un système présidentiel fort. Le pluralisme est consacré par la Constitution. Le Rassemblement Démocratique Constitutionnel ayant été largement majoritaire lors du scrutin d'octobre 2009 domine de ce fait la scène politique en Tunisie. Lors des élections présidentielles d'octobre 2009 le Président Ben Ali a été réélu avec 89,62% des voix.

Le Gouvernement attribue une importance primordiale à la nécessité de garantir les droits économiques et sociaux comme préalables à la démocratie parlementaire à l'européenne. La stabilité politique est caractérisée par une forte présence des structures de l'Etat et du parti dans la vie politique et syndicale, les médias, les communications, la culture et le monde associatif. Le dialogue social existant qui vise une participation plus active de toutes les composantes de la société mérite une attention particulière de la part de l'UE comme élément essentiel du projet de démocratisation et modernisation entrepris par la Tunisie.

Dans le contexte actuel des relations UE-Tunisie, l'objectif principal est celui de renforcer le dialogue politique surtout dans la perspective de l'approfondissement des relations vers un « statut avancé ». Le choix de la Commission reste l'engagement avec le pays afin d'appuyer les réformes en vue d'une avancée ultérieure en matière de démocratie, droits de l'homme et gouvernance.

2.3.2. Situation Economique

Malgré la hausse du prix des produits agricoles et du prix des produits pétroliers, la Tunisie, en 2008, a réalisé une croissance de son PIB de 4,6% et a maîtrisé l'inflation à 5%. En même temps, la hausse importante des prix des produits pétroliers a engendré une augmentation considérable du poids fiscal des subventions pétrolières.

En dépit de l'augmentation de ces subventions, l'équilibre budgétaire a été maîtrisé et le déficit budgétaire a été limité à 1,2% offrant une marge de manœuvre en matière de financement de l'investissement public.

En 2009, alors que la Tunisie n'a pas subi gravement les conséquences directes de la crise financière, car ses banques n'avaient pas acquis les produits financiers responsables des « crash » bancaires, elle subit les conséquences de crise financière mondiale (p.ex. sur 'interest spreads' et investissements) et de la crise économique qui a suivi. Au moment de la rédaction de ce PIN 2011-2013, les principaux secteurs d'exportation, notamment les secteurs des textiles et des industries mécaniques et électriques ont été touchés par la crise

économique. La production industrielle tunisienne, qui est fortement orientée vers l'exportation, a subi la baisse de la demande surtout européenne et, pendant les premiers cinq mois de 2009, l'on a enregistré une baisse des exportations de 21% par rapport à la même période de 2008. Pendant la même période, les importations ont également baissé d'environ 20%.

Dans le domaine de l'énergie, la Tunisie étant un pays importateur, a bénéficié de la baisse du prix du pétrole en 2009.

Afin de faire face à la crise économique, le Gouvernement a adopté des mesures visant à stimuler la demande et soutenir les entreprises exportatrices qui rencontrent des difficultés. A court terme, ces mesures se traduiront par une augmentation du déficit budgétaire de l'Etat qui sera porté à 3.8% en 2009, niveau jugé soutenable par le FMI.

En ce qui concerne la croissance, le Gouvernement vise l'objectif de 3,0% afin de maîtriser le taux de chômage qui passera de 14 à 14.5 % en 2009.

L'inflation est passée de 5% en 2008 à 3.3% en 2009 grâce à des prix mondiaux plus bas et une politique monétaire plus appropriée.

La bonne gestion économique des années passées, les réformes mises en œuvre et le développement positif dans des secteurs tels que les services, l'agriculture et les investissements permettent aujourd'hui à la Tunisie de faire face à la crise avec de perspectives d'en surmonter les effets à partir de 2010.

Compte tenu de ce qui précède, l'on peut considérer que les priorités retenues par ce PIN 2011-2013 sont pertinentes en vue de continuer l'action de modernisation économique de la Tunisie, renforcer la compétitivité de l'économie nationale, favoriser son processus d'intégration dans l'économie mondiale et renforcer l'efficacité du système d'emploi.

2.3.3. *Situation sociale*

Les politiques économique et sociale de l'Etat tunisien ont atteint des résultats positifs dans le domaine social (voir Annexe VI « Millennium Development Goals »). A l'heure actuelle, l'objectif est la consolidation des acquis sociaux et la poursuite du développement social afin d'élargir la classe moyenne dotée d'un bon niveau d'éducation. Toutefois, le taux de chômage reste une préoccupation fondamentale pour le Gouvernement, surtout en ce qui concerne les jeunes diplômés, notamment en cette période de récession économique. Le XI Plan de développement (2007-2011) avait fixé l'objectif de créer environ 85.000 nouveaux emplois par an afin de faire face au nombre croissant de demandeurs d'emploi. En même temps, un autre objectif essentiel du Gouvernement tunisien est de renforcer l'adéquation de l'éducation et de la formation professionnelle à la demande d'expertise des entrepreneurs. Dans ce contexte, l'orientation de la coopération communautaire apparaît appropriée, car elle vise, d'une part, la consolidation d'un tissu entrepreneurial moderne et, d'autre part, la modernisation de l'éducation et de la politique de l'emploi. Les autorités cherchent également à promouvoir le développement régional afin de réduire des disparités sociales dans le pays à travers des efforts plus accentués en matière d'amélioration des infrastructures de transport, sanitaires, etc..

2.3.4. Commerce

L'une des constantes de la politique du Gouvernement est le renforcement de l'intégration de l'économie nationale à l'économie mondiale, et ce en vue de mieux exploiter les synergies positives et les bénéfices potentiels en terme d'allocation optimale des facteurs de production, d'attractivités pour les IDE et de promotion des exportations.

En matière commerciale, un programme de réduction et de simplification graduelle des structures tarifaires a été adopté en vue de stimuler l'offre et la compétitivité de l'industrie. Outre la dimension tarifaire, la démarche du Gouvernement vise également à approfondir l'intégration commerciale par la réduction des barrières non tarifaires aux échanges et par la convergence règlementaire et institutionnelle dans des secteurs stratégiques avec les principaux partenaires commerciaux, la diversification de la structure des exportations notamment des produits à haute valeur ajoutée et des partenaires commerciaux de la Tunisie et l'amélioration de l'accès des produits et services aux marchés mondiaux.

La Tunisie a été le premier partenaire de la région à entrer en zone de libre-échange pour les produits industriels, le 1^{er} janvier 2008, deux années en avance sur l'échéance initiale de 2010. Les négociations ont démarré sur la poursuite de la libéralisation progressive du commerce des services et du droit d'établissement, ainsi que des produits agricoles, produits agricoles transformés et produits de la pêche. La finalisation de ces négociations, accompagnée d'avancées en matière de convergence règlementaire (lancement de négociation d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels – ACAA) constituera une nouvelle étape dans les relations UE/Tunisie et vers l'intégration de l'économie tunisienne dans le marché unique.

La Tunisie est également largement engagée dans le développement du commerce régional à travers la signature d'une série d'accords de libre échange avec plusieurs pays de la région (Accord d'Agadir, accord bilatéral avec l'Algérie etc..).

II. COOPERATION FINANCIERE

La coopération financière entre la Tunisie et la CE a connu une évolution qualitative importante reflétée notamment à travers la diversité des domaines d'intervention (justice, emploi, éducation, formation professionnelle, renforcement de la compétitivité des entreprises, environnement, énergie, recherche et innovation, etc...) et l'intérêt de plus en plus croissant pour les programmes d'appui sectoriel. La qualité du dialogue sur les réformes globales et sectorielles engagées par le gouvernement est susceptible d'améliorations.

Cette évolution est reflétée également à travers la variété d'instruments de coopération dans le cadre de la PEV renforcée et l'existence d'un cadre de programmation qui permet d'inscrire des domaines de coopération à moyen et long terme.

1. ENSEIGNEMENTS DU PASSE

Les enseignements du passé peuvent être résumés comme suit.

- **Bonne capacité d'absorption.** L'administration tunisienne est compétente et bien préparée à gérer les programmes de coopération communautaires. En effet, les programmes financés par la CE se distinguent de plus en plus par un degré d'appropriation de la partie tunisienne à travers un recours accru aux compétences locales pour la gestion des programmes de coopération.
- Les **temps d'exécution** prévus lors de la formulation des programmes qui financent des réformes complexes et ambitieuses se sont parfois révélés peu réalistes. Selon la nature des programmes, ce fait peut s'expliquer de manière différente. L'approche tunisienne aux grandes réformes économiques et sociales et fondée sur la construction préalable d'un large consensus parmi les parties concernées. Parfois, ce processus peut prendre davantage de temps que prévu, mais il assure que les réformes aient des meilleures chances de réussite. Pour d'autres domaines plus sensibles tels que la justice, récemment inscrits au titre de la coopération avec l'UE, des améliorations restent possibles. La Commission et le Gouvernement tunisien sont engagés dans un dialogue continu sur ces sujets.
- Sur la base d'une expérience longue et consolidée, les secteurs dans lesquels la coopération communautaire est la plus effective sont ceux qui ont trait aux réformes économiques et sociales dans lesquelles la Tunisie a très bien avancé. La mise en œuvre des programmes concernant l'Etat de droit, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique s'est révélée parfois en deçà de son potentiel et il est essentiel de poursuivre dans cette direction en se basant sur la mise en œuvre d'actions concrètes et réalistes. Des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de dialogue entre le Gouvernement tunisien et l'UE au niveau des instances de coopération : le Conseil d'association ainsi que les sous-comités. La poursuite de ce dialogue est de nature à faciliter la mise en œuvre d'actions concertées dans ces domaines. Ce processus est en cours et est essentiel, notamment dans la perspective du renforcement des relations entre la Tunisie et l'UE.
- Les programmes communautaires de coopération se sont orientés de plus en plus vers l'aide budgétaire (programmes d'appui aux politiques sectorielles et « macroéconomiques »). Cette tendance démontre le haut niveau d'appropriation et de maturité de la coopération. Cette modalité a donné des bons résultats et il est prévu de la maintenir. Conformément aux règles applicables à l'utilisation de cette modalité, le financement communautaire est lié à la réalisation d'une gestion fiable des finances publiques. Par ailleurs, une coopération substantielle entre la Tunisie et l'UE se développe depuis plusieurs années dans le cadre des statistiques (MEDSTAT). L'objectif ultime est de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux et d'améliorer la disponibilité de données statistiques aux niveaux national et régional qui puissent être comparables à l'échelle mondiale.
- La coopération avec l'UE se caractérise également par une diversité des instruments de coopération. Outre l'instrument d'appui budgétaire, de nombreux programmes de jumelage ont été développés permettant ainsi un rapprochement significatif entre administrations tunisiennes et leurs

homologues européens, et une convergence accrue avec les pratiques communautaires. La Tunisie bénéficie également des nouveaux instruments offerts dans le cadre de la PEV, tels que la FIV et les programmes de coopération régionale décentralisée.

- La coopération Tunisie-UE devrait assurer une participation plus importante de la société civile (au sens large) à différents niveaux : dans le cadre de la consultation lors de la programmation, dans la mise en œuvre de certains programmes et moyennant la réalisation d'actions spécifiques à son bénéfice. Des pas en avant ont été réalisés, mais la Commission s'engage à développer le sujet avec les partenaires tunisiens.

III. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2011-2013

1. PRIORITÉS ET OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le document de stratégie a fait l'objet d'une revue à mi-parcours, qui a conclu à l'adéquation des priorités identifiées en 2007, sur base d'une évaluation de l'agenda politique du pays et de sa situation politique et socio-économique. La liste des programmes et projets à mettre en œuvre pendant la période 2011-2013 a donc été établie sur base des priorités fixées dans le DSP 2007-2013, déclinées à la lumière des objectifs fixés par le gouvernement Tunisien.

La programmation 2011-2013 intervient dans un contexte particulier marqué par l'approfondissement de l'intégration de l'économie tunisienne dans l'économie européenne et par l'avènement de la crise économique mondiale qui impliquent pour la Tunisie un effort plus soutenu en matière de poursuite et de renforcement du processus de réforme.

Les interventions possibles au titre de cette programmation ont été déterminées par la nécessité de soutenir la réalisation des objectifs du Plan d'action et du XI^{ème} Plan tunisien de développement. La Commission et les Autorités tunisiennes se sont engagées dans l'identification de projets de coopération en cohérence avec le dialogue constructif qui s'est constamment développé ces dernières années.

Parmi les axes définis dans le document de stratégie pays pour l'appui communautaire, le gouvernement tunisien et la Commission européenne ont retenu les thèmes de coopération prioritaires suivants:

- l'appui au secteur de l'emploi, à la réforme du marché du travail pour faciliter la rencontre entre la demande et l'offre de travail, le soutien à l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés, ainsi que le développement de l'emploi et des systèmes de protection sociale liés à l'emploi
- la poursuite des réformes économiques visant à approfondir l'intégration à l'économie mondiale et au marché communautaire, à accroître la compétitivité de l'économie tunisienne et à faciliter les échanges de biens, services et investissements,
- l'appui au développement et à la compétitivité des entreprises, dans le secteur agricole, industriel et celui des services, en vue de les préparer à la pression concurrentielle et aux

opportunités offertes par l'accord de libre échange avec l'UE et les négociations en cours pour l'approfondir.

- l'appui au secteur de la justice.

La bonne gouvernance constitue un axe transversal du PIN. Elle est incluse parmi les objectifs repris dans la déclaration "Dix ans de Barcelone", ainsi que parmi ceux du Plan d'action UE-Tunisie. En 2005, les Partenaires au Processus de Barcelone ont adopté le Programme de travail de cinq ans identifiant des objectifs précis en matière de gouvernance. La même année, la Tunisie et l'UE ont également adopté le Plan d'action de la Politique européenne de voisinage, qui fixe également des objectifs conjoints en matière de gouvernance. La bonne gouvernance est placée parmi les axes prioritaires du XIème Plan tunisien et de sa note d'orientation (Consolidation de la bonne gouvernance et de la transparence). La "modernisation du cadre institutionnel et des structures administratives", "l'exploitation des nouvelles techniques, l'instauration de la gestion budgétaire par objectif et la poursuite des réformes relatives à la consolidation de la déconcentration et la décentralisation"; la "consolidation des structures de contrôle et la publication de leurs rapports"; la "modernisation du cadre juridique (...) pour développer l'action des agents économiques à travers la convergence vers la législation européenne et le respect des standards internationaux"; "la poursuite des réformes du système judiciaire" et la "consolidation des mécanismes de règlement à l'amiable et d'arbitrage" sont des aspects soulevés par le Plan. Nombre des objectifs définis dans cette note pourront être poursuivis via la mobilisation du Programme d'Appui à l'Accord d'Association II, financé sur le PIN 2007-2010.

La réduction des inégalités homme/femmes, le développement durable et la protection de l'environnement, ainsi que le renforcement du rôle de la société civile (dans le cadre des programmes thématiques emploi et compétitivité des entreprises) sont également pris en compte en tant que questions transversales au titre de ce PIN.

1.1. Complémentarité entre le PIN 2007-2010 et le PIN 2011-2013

Le document de stratégie est mis en œuvre en deux phases. La première phase est couverte par le Programme Indicatif National actuel (PIN), qui porte sur la période 2007-2010. La seconde phase fait l'objet de la présente programmation et porte sur la période 2011-2013.

Le PIN 2007-2010 a permis d'engager des programmes qui correspondent à certaines des priorités identifiées dans le document de stratégie. Les programmes proposés dans le cadre du PIN 2011-2013 permettront soit de compléter des programmes antérieurs et d'approfondir les réformes dans ces secteurs (justice, intégration, compétitivité des entreprises), ou d'élargir le champ de la coopération à des secteurs qui n'ont pas bénéficié de programmes de coopération jusqu'à maintenant mais en parfaite cohérence avec le document de stratégie-pays.

En ce qui concerne le respect des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris et réitérés lors de la conférence d'Accra, la coopération financière de l'Union européenne avec la Tunisie est en ligne avec ces engagements. Si l'on se réfère aux indicateurs de progrès de la Déclaration de Paris, l'on peut constater qu'ils sont largement réalisés en Tunisie.

1.2. Consultations avec les bailleurs de fonds et la société civile

Pendant la préparation de ce PIN, une étroite consultation a été assurée avec les Etats membres de l'Union européenne, notamment au niveau local, afin de garantir la cohérence et la complémentarité des actions respectives. Des consultations ont également été menées avec les autres bailleurs de fonds, notamment la BEI et la Banque Mondiale, mais aussi avec la société civile (via le site Internet de la Délégation).

2. BUDGET INDICATIF

Le budget indicatif pour les trois années du PIN 2011-2013 s'élève à 240 millions €. La répartition de ce budget entre les différents axes prioritaires se fera comme suit :

Répartition du budget	2011-13
Emploi	48-64 M€
Programme d'appui à l'Intégration II	84-90 M€
Programmes d'appui aux Entreprises	76-84 M€
Justice	15-20 M€

Cette répartition est indicative et pourra être revue au cours de la période de mise en œuvre du PIN. De même, certains axes de coopération inscrits dans le Document de Stratégie Pays 2007-2013 pourraient être réintégrés selon les besoins et après accord entre la Commission et le gouvernement tunisien (ex. appui à la maîtrise de l'énergie et au développement durable).

3. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

3.1. Programme d'Appui au Secteur de l'Emploi et de la Protection Sociale

3.1.1. Contexte

Le secteur de l'emploi et de la protection sociale revêt une haute importance pour la Tunisie et constitue une priorité absolue dans l'œuvre de développement économique et social. Des efforts importants sont engagés pour améliorer l'employabilité des jeunes quelque soit leur niveau de sortie du système éducatif et notamment les diplômés de l'enseignement supérieur.

En dépit des résultats atteints au cours de la période de mise en œuvre du Xème Plan de Développement, la Tunisie demeure confrontée à un chômage élevé. En 2008, le taux de chômage se situait à plus de 14% de la population active. Malgré les 412 000 emplois dont la création est projetée au cours du XIème Plan (2007-2011), les hypothèses retenues par le Plan prévoient que le chômage demeurera à un niveau élevé et se situera encore à 13,4% en

2011. Ceci reste tributaire du taux de croissance qui a été, suite à la crise économique internationale, révisé à la baisse.

Le secteur de l'emploi reste, en effet, confronté à différents défis et contraintes: la poursuite de l'accroissement de la population active dans le pays, l'ampleur du chômage parmi les jeunes et notamment les diplômés de l'enseignement supérieur qui risque d'accroître au cours du XIème Plan, l'existence d'un niveau élevé du taux de chômage des jeunes dans certains gouvernorats et l'ouverture de la Tunisie et son intégration dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, l'adéquation entre l'offre du système éducatif en main d'œuvre qualifiée et la demande des entreprises et leur capacité à absorber ces flux reste le défi le plus important.

Afin de relever ces défis, le gouvernement a décidé d'engager une importante réforme du secteur de l'emploi et de la protection sociale, sur la base d'une stratégie nationale globale, qui vise notamment les axes suivants : améliorer l'efficacité et l'efficacité des politiques actives du marché du travail et moderniser les services publics de l'emploi, développer une politique de protection sociale et de flexibilité de l'emploi, renforcer l'adéquation entre les politiques de l'éducation (éducation, enseignement supérieur et formation professionnelle) et les politiques de l'emploi, promouvoir l'emploi dans les secteurs à forte valeur ajoutée.

3.1.2. Objectifs et modalités de mise en œuvre

L'objectif général consiste à améliorer l'efficacité du système de l'emploi en vue d'une meilleure contribution au développement des ressources humaines et à la croissance économique tunisienne.

En particulier, les objectifs spécifiques s'articuleront sur le développement d'une stratégie intégrée de l'emploi axée sur la demande d'emploi des entreprises et le fonctionnement du marché du travail; le renforcement et la modernisation des services de l'emploi et enfin, le développement d'un dispositif cohérent de promotion de l'emploi favorisant l'insertion dans la vie active, la mobilité professionnelle, la protection des travailleurs en perte d'emploi, et l'initiative privée (auto emploi). Le projet vise également l'amélioration du dispositif d'information sur l'emploi, sur l'évolution des métiers et sur les qualifications correspondantes.

Les modalités opérationnelles les plus appropriées seront précisées lors de l'instruction du programme. Elles paraissent, à ce stade, être l'approche budgétaire sectorielle qui est assujettie à la vérification des conditions préalables. La consultation des acteurs non étatiques sera également essentielle.

3.1.3. Résultats attendus

Les réformes avec l'appui de l'UE et d'autres bailleurs devraient permettre d'atteindre les résultats suivants :

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie intégrée de l'emploi.
- Amélioration du fonctionnement du marché de l'emploi et de la mobilité.

- Renforcement des mécanismes de protection sociale des travailleurs en perte d'emploi
- Renforcement du système d'information sur l'emploi et les qualifications au plan national et régional : appui aux dispositifs d'enquêtes, actualisation des nomenclatures et ce notamment à travers le renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut National des Statistiques (INS) et de l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ)
- Appui aux mécanismes et programmes d'aide à l'insertion dans la vie active.
- Consolidation des capacités institutionnelles, organisationnelles, d'expertise et d'observation de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) en matière de fourniture de services et d'aide à la décision tant à l'échelle centrale que régionale
- Poursuite de la mise en œuvre du système de reconnaissance des diplômes et des qualifications conforme aux standards internationaux et au processus de Bologne.
- Renforcement des approches régionales et locales de l'emploi
- Renforcement de la contribution des associations professionnelles à la dynamisation du marché de l'emploi
- Renforcement du rôle et des capacités des organisations d'appui à l'intégration socio-économique des femmes et des groupes vulnérables (handicapés, chômeurs de longue durée, jeunes déscolarisés, etc.)
- Développement de l'esprit d'entreprise, appui à la création d'entreprises et d'emploi dans les secteurs porteurs, appui à la création d'auto-emploi et à la micro entreprise.

3.1.4. *Indicateurs de performance*

- Indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des programmes actifs du marché de l'emploi en termes d'insertion des publics concernés sur le marché de l'emploi
- Impact des programmes régionaux d'emploi sur la situation des sans emplois
- Indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre genres
- Taux d'insertion des diplômés du supérieur et de la Formation Professionnelle Indicateurs relatifs à l'amélioration de la prise en charge des travailleurs licenciés pour raisons économiques et des chômeurs de longue durée
- Indicateurs développés et utilisés pour évaluer le développement de l'esprit d'entreprise dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise

- Indicateurs sur l'offre et l'utilisation de la formation continue des travailleurs en activité.
- Indicateurs relatifs à une plus grande flexibilité du marché du travail et à une plus grande mobilité professionnelle et géographique des travailleurs
- Indicateurs relatifs à la prise en charge des groupes les plus vulnérables (jeunes chômeurs de longue durée, personnes handicapées).

3.1.5. *Hypothèses et Risques*

L'atteinte des résultats de ce programme nécessite la mise en oeuvre d'une stratégie nationale pour l'emploi, impliquant outre le Ministère de tutelle, les différents ministères et institutions qui peuvent avoir un rôle pour dynamiser l'emploi, notamment les ministères en charge de l'Education (Secondaire, Professionnelle et Supérieure) qui ont un rôle essentiel pour améliorer l'employabilité des jeunes diplômés.

3.2. **Programme d'appui à l'intégration II**

3.2.1. *Contexte*

La Tunisie a enregistré des performances économiques appréciables reflétées notamment à travers la réalisation d'un taux de croissance moyen de l'ordre de 5.2% depuis 1996, la diversification de la base de production avec un renforcement de la part du secteur des services (58.2 % en 2008 contre 47.2 % en 1996) et l'émergence de nouveaux secteurs porteurs, innovants et caractérisés par un fort contenu en savoir.

La Tunisie a par ailleurs franchi des étapes importantes en matière d'ouverture et d'intégration dans l'espace euro-méditerranéen. Les parts de marché sur l'UE sont passées de 0.59% durant la période 1997-2001 à 0.62% actuellement et le taux d'ouverture s'est élevé à 102.6% en 2008 contre 86% en 1996.

Ces résultats probants ont pu être réalisés grâce aux efforts consentis et à la détermination affichée en vue de persévérer sur la voie des réformes dans différents domaines économiques et sociaux.

Toutefois, alors que la période transitoire pour la mise en place de la Zone de Libre Echange pour le produits industriels entre la Tunisie et l'Union européenne s'est achevée en janvier 2008 et que l'économie s'intègre davantage dans l'espace euro-méditerranéen, de nouveaux défis s'ajoutent en raison de la volatilité des prix des produits de base et des matières premières et de la crise financière ayant ébranlé les marchés financiers avec de lourdes conséquences sur l'activité économique mondiale.

La sphère réelle de l'économie tunisienne a subi les contrecoups de cette crise du fait du repli de certaines activités exportatrices en liaison avec la contraction de la demande internationale, en l'occurrence le secteur automobiles, le textile et le tourisme.

Malgré cette conjoncture difficile, le gouvernement a décidé d'aller de l'avant sur la voie des réformes et a engagé avec l'appui de la Commission européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de développement, un programme d'appui à l'intégration (PAI) comportant les trois axes suivants:

- La réduction des coûts des transactions et l'approfondissement de l'intégration commerciale ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires ;
- L'amélioration de l'accès au financement.

Avec la préparation du Plan glissant qui couvre la période 2010-2014, la Tunisie entame une nouvelle phase de son processus de développement au cours de laquelle il est prévu notamment d'accélérer le rythme de croissance du PIB à un taux supérieur à 6% et de poursuivre une politique de redistribution des revenus visant à améliorer l'indicateur de développement humain et à consolider la classe moyenne; ce qui appelle la mise en œuvre d'une nouvelle génération de réformes structurelles à même de permettre de relever les défis et d'exploiter au mieux les nouvelles opportunités.

Ces réformes constituent le prolongement des politiques et programmes de développement passés tout en s'inspirant des orientations futures, notamment la consolidation du positionnement compétitif de l'économie nationale, la mise à niveau des secteurs productifs et leur préparation à l'ère de l'ouverture, et la promotion de la dynamique privée ; autant d'actions devant concourir au renforcement de l'intégration de l'économie nationale dans la sphère économique mondiale.

Conformément aux objectifs du XIème Plan et au saut quantitatif et qualitatif qui le sous-tend, cette nouvelle génération de réformes vise à approfondir et à étendre la libéralisation des échanges et de l'intégration économique par une convergence réglementaire et institutionnelle accrue avec les principaux partenaires et marchés de la Tunisie ainsi que par l'élargissement aux secteurs des services et de l'agriculture, vecteurs de croissance et d'emploi.

Dans le prolongement du programme d'appui précédent, le PAI II soutiendra donc les réformes et mesures destinées à consolider la libéralisation et la facilitation des échanges de produits industriels, à approfondir la libéralisation et l'intégration des secteurs des services et de l'établissement. Conformément aux règles applicables à l'utilisation de l'instrument, le financement communautaire de ce programme sera lié à la réalisation d'un programme visant à améliorer la gestion des finances publiques si l'exercice PEFA, en cours de réalisation, en démontre la nécessité.

3.2.2. *Objectifs et modalité de mise en œuvre*

Aussi, est-il important de prévoir dans le cadre du PIN 2011-2013 d'accompagner la réalisation de ces réformes dans le cadre d'un deuxième programme d'appui à l'intégration qui pourrait s'articuler autour des principaux axes suivants :

- Soutenabilité du cadre macro-économique, accélération de la croissance et poursuite de la réduction du chômage, même via des réformes en matière de

politique monétaire, de politique et de gestion du taux de change et des finances publiques;

- Approfondissement de l'intégration économique à travers notamment la libéralisation effective de certains secteurs des services, la consolidation de la libéralisation du secteur manufacturier et une intégration financière graduelle en vue de favoriser la compétitivité de l'économie et l'allocation optimale des facteurs de production ;
- Consolidation de l'intégration et des réformes du secteur financier (bancaire et non bancaire) en vue d'en améliorer l'efficacité et en garantir un rôle plus actif dans le financement de l'investissement et des entreprises ;
- Poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires en vue de renforcer le rôle du secteur privé dans l'investissement et dans la création d'emplois.
- Développement de la société de l'information et de l'économie de la connaissance. A cet effet, renforcement du processus de rapprochement avec le cadre réglementaire des réseaux et services de communications électroniques de l'Union Européenne

Les modalités opérationnelles les plus appropriées seront précisées lors de l'instruction du programme. Elles paraissent, à ce stade, être l'approche budgétaire qui est assujettie à la vérification des conditions préalables.

3.2.3. *Résultats attendus*

- Renforcement d'une croissance économique équilibrée et inclusive;
- Approfondissement de l'intégration économique et commerciale avec l'UE en vue d'une participation à terme au marché intérieur communautaire.
- Augmentation et diversification des échanges économiques et commerciaux.
- Développement d'un système financier sûr, performant et inclusif permettant une plus grande intégration financière de la Tunisie

3.2.4. *Indicateurs de performance*

Ils permettront notamment de mesurer:

- Les progrès dans la réalisation des objectifs fixés en matière de stabilité du cadre macroéconomique
- La convergence économique et réglementaire avec l'UE
- Indicateurs développés et utilisés pour jauger l'amélioration de l'environnement des affaires et l'accès au financement dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise
- L'évolution des échanges et des investissements, notamment avec l'UE

- La situation et la profondeur du système financier tunisien et des relations financières avec l'étranger.

3.2.5. *Hypothèses et risques*

La réalisation des objectifs fixés dans le cadre de ce programme est liée à l'engagement et la réalisation des réformes ambitieuses dans les domaines visés, ainsi que de la poursuite du dialogue de qualité sur ces réformes qui a jusque là prévalu avec les partenaires des appuis budgétaires globaux antérieurs (Banque Mondiale et BAD) et le gouvernement tunisien.

3.3. **Programme d'appui à la compétitivité des entreprises (industrie, services et éventuellement agriculture)**

3.3.1. *Contexte*

La Tunisie s'est engagée depuis plus de deux décennies dans un processus de libéralisation et de modernisation de son économie. Ce processus a été accéléré dans le cadre de l'Accord d'Association avec l'UE avec l'instauration effective dès 2008 de la zone de libre échange pour les produits industriels.

Pour accompagner ce processus, la Tunisie s'est engagée dans un vaste programme de mise à niveau, accompagné par les bailleurs de fonds, qui, dans ses différentes articulations et développements (programmes nationaux de qualité, de coaching et de création d'entreprises) a contribué à la modernisation de l'entreprise industrielle tunisienne, à en élever le taux d'encadrement (passé de 9% à 17%) ce qui a mené à la certification de plus de 1.150 entreprises à mi 2009.

Le secteur industriel tunisien devra continuer à faire face aux défis de la libéralisation économique en répondant aux objectifs de développement nationaux et en consolidant le positionnement stratégique de la Tunisie en tant que site offrant un environnement favorable à l'innovation et à la création d'entreprises créatrices de haute valeur technologique.

A ce titre, une stratégie industrielle tunisienne à l'horizon 2016 a été élaborée autour d'un ensemble d'objectifs qualitatifs et quantitatifs ambitieux. En effet, cette stratégie prévoit un doublement des exportations manufacturières tunisiennes passant de 8.3 milliards d'euros en 2007 à 16.6 milliards d'euros en 2016 et le triplement de l'investissement sur cette même période pour atteindre 1.65 milliards d'euros. Cela se traduira par le dédoublement de la valeur ajoutée moyenne de l'industrie tunisienne qui devra passer de 25% en 2008 à 50% en 2016 et la création de 100.000 emplois net à cet horizon.

Sur le plan qualitatif, cette stratégie prévoit une continuité de l'appui aux filières historiques (textile et habillement, agro-alimentaire, ...), et surtout une montée en gamme de nouvelles filières (mécatronique, biotechnologies).

Par ailleurs, la Tunisie est engagée dans le processus de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise au même titre qu'elle participe aux activités de coopération industrielle euro-méditerranéenne. Le rapport de 2008 sur la mise en œuvre de la charte euro-

méditerranéenne pour l'entreprise formule des recommandations. Le programme de travail de 2009-2010 sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne stipule que "les pays MED chercheront à traduire en décisions politiques et en actions concrètes, les conclusions et recommandations issues du projet pilote d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise".

La Tunisie a entamé en 2008 des négociations avec l'UE sur la libéralisation progressive du commerce des services afin de maximiser les opportunités offertes par la libéralisation des échanges et renforcer l'attractivité et le positionnement compétitif de l'économie tunisienne.

Le secteur des services connaît une mutation importante reflétée à travers la transformation de la structure du secteur et son positionnement dans l'économie. La part du secteur des services dans le PIB a été renforcée, dépassant ainsi 58.2% en 2008 contre 47.2 % en 1996.

La stratégie du XI Plan de développement repose notamment sur un développement plus soutenu du secteur des services eu égard à sa contribution à l'exportation, son apport en termes d'emploi de main d'œuvre qualifiée, de croissance de l'investissement, et sa participation à la croissance économique. L'apport du secteur est en relation avec ses spécificités et en particulier son contenu élevé en savoir, appelé par ailleurs à devenir un élément essentiel du développement des différentes activités appartenant à ce secteur avec un effet d'entraînement sur les autres secteurs.

Malgré une conjoncture internationale particulièrement défavorable à la suite de la crise financière et économique mondiale, le gouvernement est décidé d'aller de l'avant sur la voie des réformes pour assurer une plus grande intégration de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale.

Cette intégration induit néanmoins des pressions internes sur les secteurs productifs qui seront de plus en plus exposés à la concurrence internationale et sur les entreprises qui seront soumises à de nouvelles exigences en terme de qualité et de conformité aux normes, ce qui nécessite la consolidation du programme de mise à niveau du secteur industriel l'engagement d'un programme spécifique de mise à niveau des services Aussi, est il important d'inscrire au titre du PIN 2011-2013 un programme d'appui à la compétitivité de l'entreprise afin d'accompagner la consolidation et la poursuite de la mise à niveau des entreprises industrielles à la suite de l'instauration effective de la zone de libre échange avec l'UE et conformément aux orientations de la stratégie industrielle, d'une part et la mise à niveau des entreprises de services d'autre part, face aux nouveaux défis engendrés par la prochaine libéralisation du commerce des services.

3.3.2. *Objectifs et modalités de mise en œuvre*

- Appuyer les entreprises industrielles et de services tunisiennes pour en améliorer les capacités d'innovation, de respect des normes de qualité, d'intégration des TIC, de modernisation des modes de gestion et de positionnement sur le marché, de développement du capital humain et de promotion des exportations notamment par le biais de programmes ciblés apportant assistance technique, formation et coaching et d'actions ciblées d'appui à l'accès aux marchés extérieurs,

- Soutenir les structures d'appui et de représentation de l'entreprise (centres techniques, pépinières d'entreprises, centres d'affaires, pôles de compétitivités, patronat, chambres de commerce, CEPEX, Pépinière des Projets de Services en Ligne) pour développer leur capacité de promotion et d'encadrement des projets innovants, des programmes qualité, de coaching et de réseautage et de participation active au dialogue économique,
- Améliorer les mécanismes de création d'entreprises,
- Accompagner la diversification géographique et par produit à l'export, et faire de la Tunisie un centre régional pour le commerce et les services
- Promouvoir le nouveau positionnement stratégique dans les domaines industriel et de services de la Tunisie.
- Accompagner la mise à niveau environnementale.
- Améliorer et faciliter l'accès des entreprises au financement

Seront éligibles à ce programme le secteur industriel manufacturier et les secteurs des services stratégiques pour l'export (notamment technologies de l'information et de la communication, les services de la santé, du transport et de la logistique, les services professionnels et les services fournis à l'entreprise).

Ce programme pourra être étendu au secteur de l'agriculture, qui est un secteur d'importance stratégique pour la Tunisie ; le secteur occupe actuellement 16 % de la population active et contribue en moyenne à hauteur de 12% dans le PIB. L'investissement agricole représente 10% des investissements totaux du pays et 21 % du PIB agricole. Les opérateurs privés contribuent actuellement à hauteur de 57% dans les investissements agricoles.

L'agriculture tunisienne est confrontée aux principaux défis suivants :

- Garantir la sécurité alimentaire durable du pays, en se basant essentiellement sur la production nationale, tout en respectant le principe de l'efficience économique.
- Préserver les ressources naturelles contre toutes les formes de dégradation (érosion, désertification, surexploitation,...).
- Pérenniser l'activité agricole dans un contexte d'instabilité des marchés extérieurs.
- Préparer l'agriculture tunisienne à la libéralisation progressive du commerce des produits agricoles, tant au niveau multilatéral que bilatéral.
- Suivre l'évolution des prix des produits agricoles de base sur le marché international et bien gérer leurs répercussions sur l'économie nationale.
- Faire face au phénomène du «changement climatique» qui ne fait que s'accroître et affecter toutes les agricultures du monde.

A cet effet, la stratégie de développement du secteur agricole au cours du XIème Plan se base sur les 4 principaux axes suivants :

- l'amélioration de la compétitivité du secteur,
- la promotion des exportations,
- la mobilisation et la conservation des ressources naturelles dans une vision de développement durable,
- la consolidation de la sécurité alimentaire du pays, vecteur de souveraineté nationale.

Le développement de la compétitivité du secteur agricole est recherché à travers notamment la promotion du rôle du secteur privé en vue de renforcer sa contribution à la croissance et à la création d'emplois et le développement d'un environnement favorable à l'activité agricole.

Dans ce cadre et parallèlement à l'engagement des négociations avec l'UE sur la libéralisation progressive des échanges agricoles, le gouvernement a décidé de réaliser un programme de mise à niveau qui touche à la fois les exploitations agricoles et les services d'appui à l'agriculture.

Aussi, le programme d'appui à la compétitivité des entreprises pourra, à la demande des autorités tunisiennes, être ouvert au secteur de l'agriculture pour atteindre les objectifs suivants:

- l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et l'augmentation de leur efficacité économique en tenant compte de la protection effective du patrimoine de ressources naturelles existant (sol, eau, biodiversité).
- la promotion de la qualité des produits agricoles destinés au marché local et international notamment en termes environnementaux, sociaux et de sécurité des aliments.
- l'orientation des opérateurs vers l'adoption de techniques appropriées de production et de procédés visant à garantir la qualité, la conformité aux exigences sanitaires, et la mise en place d'un système de traçabilité.
- la facilitation de l'accès aux investissements immatériels et matériels (diagnostic, formation, recyclage, traçabilité)
- le renforcement des capacités des organismes d'appui publics et privés pour leur permettre de fournir des services appropriés aux agriculteurs.

Pour le secteur des services, une phase préliminaire de diagnostic des sous- secteurs ci-après dans le cadre d'une opération pilote devra préparer la généralisation du programme à un plus grand nombre de bénéficiaires :

- Santé,

- Services fournis aux entreprises,
- Services professionnels,
- Technologies de l’information et de la communication,
- Transport et logistique.
- .

Les modalités opérationnelles les plus appropriées seront précisées lors de l’instruction du programme. Elles favoriseront l'utilisation des dispositifs et structures nationaux.

Tous ces appuis seront mis en œuvre dans le respect du principe d'appropriation par les bénéficiaires, qui devront assurer une participation significative aux coûts des actions réalisées et ce conformément à la pratique communautaire.

3.3.3. *Résultats attendus*

- Le nombre d’entreprises conformes aux exigences des différents référentiels réglementaire, normatif et de qualité est augmenté.
- Les performances des entreprises industrielles et de services sont améliorées.
- Les entreprises ont un meilleur accès aux financements.
- Les entreprises ont un meilleur accès aux marchés extérieurs.
- Le service en ligne est développé et est opérationnel,
- Les services de veille stratégique et commerciale sont opérationnels.
- Le nombre d’entreprises qui obtiennent le marquage CE est augmenté.
- Augmentation du nombre d'entreprises créant une cellule export et renforcement des capacités des cellules « export » existantes.
- Les capacités et performances des structures d’appui et de représentation de à l’entreprise sont améliorées notamment dans les domaines de la création d’entreprises et la promotion de l’innovation
- Les capacités et performances des structures d’appui à l’entreprise sont améliorées notamment dans les domaines de la normalisation, l’accreditation et l’évaluation de la conformité,
- Le dispositif institutionnel chargé de la réalisation du programme de mise à niveau des services est opérationnel et renforcé.
- La stratégie de développement de l’environnement du secteur des services (Plan d’action pour la réforme du cadre réglementaire, mise en place d’un système d’information, qualité, certification, etc..) est mise en œuvre.

3.3.4. *Indicateurs de performance*

Nombre additionnel d'entreprises (par rapport aux programmes en cours) qui, suite à une action « qualité » dans le cadre de ce programme obtiennent la certification correspondante

- Diversité des instruments de financement destinés notamment aux entreprises innovantes.
- Efficience et efficacité des prestations des institutions d'appui dans le domaine de l'évaluation de la conformité.
- Nombre additionnel d'entreprises qui, suite à une action « coaching » dans le cadre de ce programme obtiennent les résultats souhaités suite à l'assistance technique correspondante
- Nombre d'entreprises qui obtiennent la certification.
- Nombre d'entreprises bénéficiaires de prestations des institutions d'appui notamment dans les domaines de la création d'entreprises et la promotion de l'innovation
- Le dispositif institutionnel de la réalisation du programme de mise à niveau des services est opérationnel pour le deuxième semestre 2011.

Les indicateurs seront définis, pour le secteur industriel, par le plan d'action découlant de la stratégie industrielle à l'horizon 2016, et, pour le secteur des services, par le plan d'action national pour la réforme du cadre réglementaire et la modernisation des secteurs de services qui est prévu pour le deuxième semestre 2011. Les indicateurs développés pour évaluer la mise en œuvre de la charte seront utilisés pour évaluer les réalisations du PIN dans les domaines correspondants.

Dans l'hypothèse où le programme s'appliquera au secteur agricole, les résultats et indicateurs seront définis ultérieurement

3.3.5. *Hypothèses et risques*

L'atteinte des résultats de ce programme est liée notamment à la poursuite et à la consolidation des programmes de mise à niveau des secteurs industriels et des services, à la disponibilité d'expertise de qualité et à l'adhésion des entreprises bénéficiaires, ainsi qu'aux aspects de complémentarité et de partenariat avec le secteur privé.

3.4. Programme d'appui au secteur de la justice

3.4.1. *Contexte*

La Tunisie est engagée dans un processus de modernisation du système judiciaire, appuyé par le Programme d'Appui à la Modernisation de la Justice, qui prendra fin en 2010. Un appui soutenu dans le domaine de la justice s'avère indispensable, pour assurer une

continuité dans les domaines déjà couverts ainsi que pour cibler d'autres objectifs du PAV non encore couverts et d'intérêt commun concernant la justice.

3.4.2. *Objectifs et modalités de mise en œuvre*

Ce programme visera les objectifs suivants:

- Appui à l'amélioration de la performance et de l'efficacité de l'administration de la justice.
- Renforcement des systèmes de formation de tous les acteurs du système judiciaire (magistrats, avocats, huissiers, notaires, greffiers), y inclus la formation de formateurs et la formation spécialisée.
- Renforcement de l'accès au droit et à la justice dans un souci de renforcer la transparence du système
- Appui au développement de la justice administrative.
- Appui au renforcement du système de transaction et d'enregistrement des droits de propriété (registre du commerce, propriété foncière, cadastre)
- Appui à l'instance nationale de protection des données à caractère personnel
- Appui à la recherche et à la légistique
- Renforcement des mécanismes de médiation et d'arbitrage
- Et, le cas échéant, l'appui au renforcement de l'administration pénitentiaire

3.4.3. *Résultats attendus*

- L'administration de la justice a connu une amélioration tant au niveau de l'efficacité que de la célérité.
- Le système de formation des opérateurs de la justice s'est consolidé au vu des acquis du premier programme d'appui à la modernisation judiciaire et du développement de liens de coopération avec les institutions tunisiennes en charge de la formation, notamment l'Institut Supérieur de la Magistrature et l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat.
- L'accès du justiciable à la justice s'est amélioré; l'accès du citoyen au droit (textes législatifs et décisions judiciaires) s'est généralisé.
- Un appui conceptuel au processus de régionalisation de la justice administrative a été réalisé avec mise en place d'un système d'information intégré et fonctionnel et d'un système de formation et de gestion de ressources humaines.
- La gestion du registre du commerce, du registre foncier et du cadastre a été améliorée.

- Les capacités du Centre d'Etudes juridiques et judiciaires ont été renforcées.
- Les mécanismes de médiation et arbitrage sont plus développés, plus accessibles et mieux connus par les justiciables.
- Les capacités de l'administration pénitentiaire (en particulier de son institut de formation) sont renforcées.

3.4.4. *Indicateurs de performance*

- Nombre d'affaires traitées par les Tribunaux; durée moyenne d'un procès (par juridiction et selon le domaine et la valeur de l'affaire).
- Nouveaux programmes de formation initiale, continue et de formateurs de l'ISM et l'ISPA; niveau de satisfaction des élèves (formation initiale) et des professionnels (formation continue); types et nombre de formations réalisées et nombre de participants.
- Niveau de couverture du système d'aide judiciaire; nombre de sites web des acteurs judiciaires fonctionnels; nombre de tribunaux avec un système d'orientation judiciaire en place.
- Taux de couverture du territoire tunisien par la justice administrative; délai moyen de réponse aux requêtes du citoyen; nombre d'affaires traités par an.
- Nombre d'opérations d'enregistrement (registre du commerce, cadastre et registre foncier), délai nécessaire pour la procédure et taux de couverture du territoire tunisien.
- Nombre de cas de recherche et de publications scientifiques par le CEJJ
- Nombre de cas portés à l'attention des médiateurs et/ou arbitres; délais de prise de décision.
- Le cas échéant nouveaux programmes de formation de l'Institut de Formation de l'Administration Pénitentiaire; niveau de satisfaction des élèves (formation initiale) et des professionnels (formation continue); types et nombre de formations réalisées et nombre de participants.

3.4.5. *Hypothèses et risques*

L'atteinte des objectifs fixés pour ce programme est tributaire de la réalisation et la poursuite des réformes en matière de modernisation du système judiciaire et la volonté des deux parties de mettre en œuvre les principes et actions définies dans l'Accord d'Association et le Plan d'Action Voisinage.

ANNEXE I.

1. Consultations with the government

Des consultations avec le Gouvernement à titre préliminaire ont commencé début mars et se sont poursuivies jusqu'en juin. Une « concept note » a servi d'outil de communication. Trois réunions se sont tenues avec le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale pour présenter et discuter la concept note et la formulation du PIN. Une quatrième s'est tenue le 18 juin pour finaliser le projet de PIN sous son format actuel. Ces réunions ont contribué à l'établissement de la cohérence du PIN avec le programme de réforme national tunisien.

2. Consultations with EU member States and stakeholders

Les organisations de la Société Civile (OSC) sont des acteurs importants et ils peuvent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de l'Accord d'association. Afin d'assurer une transparence et une objectivité maximales et pour mieux cibler ses interventions, la Commission a souhaité consulter un éventail d'acteurs aussi large que possible, par le biais d'une publication de la « concept note » sur le site Internet de la Délégation. Des « inputs » de la part des OSC ont aussi été sollicités lors d'une réunion de consultation à Tunis au début de l'exercice de programmation.

Des réunions de consultation et de coordination avec les Etats membres ont également été organisées au cours des missions de programmation (mars et avril 2009). En outre les Etats Membres ont été constamment tenu au courant de l'évolution des discussions avec le gouvernement sur la programmation par notre délégation à Tunis. A travers ces réunions, et fréquents contacts une complémentarité entre les programmes d'assistance des différents acteurs en Tunisie a pu être assurée.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a aussi été étroitement associée à l'exercice d'élaboration du PIN. Plusieurs contacts ont été pris à Tunis mais aussi avec le siège de cette organisation.

Une rencontre de coordination avec plusieurs autres bailleurs de fonds a également été organisée en mars à Tunis, afin de maximiser l'impact de la coopération financière en explorant les possibilités d'actions conjointes et/ou complémentaires. Des interfaces possibles de soutien ont été mentionnées dans plusieurs domaines, dont le social et économique. Il est intéressant de souligner que la Commission entretient une bonne coopération avec un certain nombre d'organisations internationales telle la Banque Mondiale. Par ailleurs, la Banque mondiale a élaboré une matrice de concordance entre le plan d'action PEV et le programme d'assistance de la Banque Mondiale. Cette matrice permet d'avoir un dialogue plus structuré sur les priorités de coopération des deux institutions autour des objectifs du Plan d'Action et favorise la coordination des bailleurs.

ANNEX II.

Tunisia

Country Environment Profile

1) State of the environment

The key environment issues in Tunisia relate to water quality, waste management, coastal and marine pollution and desertification.

With regard to **air quality**, the main stationary sources of atmospheric pollution include electric turbines and power plants, cement factories, chemical industries, steel-making and metal production, quarries and mines in the Gafsa region.

As regards **water quality**, Tunisia has limited water resources, which are unevenly distributed geographically and seasonally. Furthermore, the socio-economic development and population growth is putting pressure on management and supply. A large share of available resources is affected by salinisation, and intrusion of saline water into groundwater constitutes a potential threat. Most of the population has access to drinking water, although some problems persist in rural areas. The share of the population connected to the sewage system has increased over the past years. However, waste water treatment, in particular in rural areas, remains a challenge.

Concerning **waste management**, the generation of domestic and industrial waste is increasing rapidly due to population growth, urban expansion and economic development. Waste prevention, collection, treatment, recovery and final disposal constitute a challenge. Initiatives have been undertaken to develop recycling.

With regard to **nature protection**, Tunisia has a rich biodiversity due to the diversity of its climate. Protected areas have been created for the conservation of rare biotopes. There are eight national parks and 15 natural reserves.

The coastal and marine environment is under pressure from exploitation of sea resources and concentration of human and economic activities along the coast. Environmental aspects of coastal zone development require attention.

With regard to **land use**, land salinisation and overgrazing have contributed to desertification, which threatens a large part of Tunisia's territory.

Industrial pollution comes in particular from agro-food industries, tanneries, steel industries and chemical industries.

A key **trans-boundary environment issue** which affects Tunisia is the shared use and protection of the Mediterranean Sea.

As regards **global environment issues** and climate change in particular, Tunisia acceded to the Kyoto Protocol in 2003, and therefore needs to implement the relevant provisions and, where appropriate,

implement concrete policies and measures to reduce greenhouse gas emissions, in particular in the energy and heavy industry sectors.

2) Environment policy

The 11th Economic and Social Development Plan (2007-2011) sets sustainable development as the basis for development in the country and is the basis for any environment actions. At regional level, 24 environmental sustainable development action plans have been developed. Tunisia has adopted a national programme for environment and sustainable development.

Tunisia has also developed several sector-specific plans, such as on waste management, irrigation efficiency, biodiversity and desertification. A new integrated waste management strategy is under preparation and the review of the biodiversity strategy and action plan is ongoing.

A communication strategy and an action plan to raise public awareness on environment issues are being implemented, and an education strategy on environment and sustainable development is in preparation.

Tunisia issues regular reports on the state of the environment.

Tunisia has continued to prepare a second National Communication, and a greenhouse gas inventory. Adaptation strategies have been prepared for sectors such as agriculture, ecosystems and coastal areas; sectoral strategies concerning the effects of climate change on public health and tourism are in preparation. Two CDM projects have been registered at UN level. Tunisia also organised an international conference on "International solidarity for the protection of Africa and the Mediterranean region against climate change" in 2007.

3) Environment legislation and implementation

With regard to **horizontal issues**, legislation on environmental impact assessment (EIA) was introduced as part of 1988 law on environmental protection, amended in 1992. Implementing decrees have been adopted. The system is well established but a number of areas requiring attention have been identified, including public participation, access to EIA reports, environmental management plans and trans-boundary impacts. With regard to public participation, legislation provides for a public inquiry procedure, which runs in parallel to the EIA. However, it is not comparable to provisions on public participation in international guidelines and EU legislation. The public has been actively involved in the drawing up of the various plans for the implementation of the 11th Economic and Social Development Plan.

In the field of **air quality**, the Tunisian legislation takes into account regulations and directives of the World Health Organisation. The framework law on air pollution provides for the development of implementing regulations setting limit values for air emissions. A national network for air quality monitoring has been set up.

Provisions on **water quality** are stipulated in the 1995 law of on water and soil conservation and law on the national council for water and soil conservation. In order to rationalise the use of water in the agricultural sector, emphasis is being put on the development of non-conventional sources (desalination) and reuse of treated waste water. A national plan for irrigation efficiency exists.

In the field of **waste management**, relevant legislation includes a law on the control, management and disposal of waste and a decree laying down conditions and methods for the collection and management of used bags and packaging. Attempts to involve the private sector in waste management have had varying results mainly due to weaknesses in the legal, institutional and financial framework.

Concerning **coastal and marine pollution**, the National Agency for Coastal Protection and Management is actively involved in the monitoring of discharges in the sea. It is collecting data on pollution sources and carries out water analysis.

There is a national action plan to combat **desertification**, focusing on integrated agricultural development projects. A national fund and committee for the fight against desertification have also been established. Tunisia has also developed programmes with regard to reforestation and soil conservation.

With regard to **industrial pollution**, industrial areas management committees have been set up in cooperation between authorities and industry. A national programme to improve the environmental performance of industry has been developed and a depollution fund offers financial assistance for this purpose.

Overall, environment legislation is in place in most areas, but requires some further development in particular with regard to implementing legislation. Most of the implementation of policy and legislation takes place in the form of specific projects, managed by the administrative bodies in charge of the environmental issue in question (e.g. CITET is active in improving the environmental performance of industry).

4) Administrative capacity

The Ministry of Environment and Sustainable Development is in charge of environment protection. It assumes, together with the National Environment Protection Agency, responsibility for environmental monitoring and pollution control.

Other ministries and authorities also have competencies with regard to environment issues, including the Ministry of Agriculture and Water Resources, the National Agency for Coastal Protection and Management, the National Agency for Waste Management, the International Centre for Environmental Technologies of Tunis, the National Renewable Energy Agency and the National Authority for Sanitation.

The Tunisian Observatory for the Environment and Sustainable Development is responsible for collecting, processing and monitoring environmental data.

Efforts have been made over the past years to strengthen the institutions in charge of environment protection. Also at regional level, the situation has been gradually improving through the creation of regional environmental programmes in the context of the decentralisation process and establishment of the seven regional offices of the National Environment Protection Agency. However, strategic planning, implementation and enforcement of environmental legislation, especially at the regional and local level, still remain a challenge, including with regard to co-ordination between relevant authorities.

5) Participation in regional and international processes

Tunisia has signed but not yet ratified the Barcelona Convention's new Emergency Protocol or the Integrated Coastal Zone Management Protocol.

On the regional level, Tunisia is active in combating desertification, together with the other Maghreb countries. Tunisia participates in the **Council of Arab Ministers for the Environment, the African Ministers Conference on the Environment and the Mediterranean Action Plan**.

Tunisia participates in environment cooperation within the **Union for the Mediterranean**. In November 2006, with the other Euro-Mediterranean partners, it committed to the **Horizon 2020 initiative** to tackle major sources of pollution including industrial emissions, municipal waste and urban waste water. Successful achievement of the goal will require a combination of both regional and national actions with the support of all actors in the Mediterranean.

Tunisia participated the **Third Euro-Mediterranean Conference on Water** in December 2008, which launched the process for the drawing up and adoption of a Mediterranean Water Strategy. This strategy will focus on integrated water resources management, water and climate change (including water scarcity), water financing and water demand management. Tunisia also participates in the **Mediterranean component of the EU Water Initiative**, a regional component of the EU Water Initiative as announced at the 2002 World Summit on Sustainable Development. The initiative aims to promote better water governance and coordination between stakeholders.

On the **bilateral level**, Tunisia has signed cooperation agreements on environmental issues with Morocco and Egypt.

6) Key areas where action is required

Tunisia faces many challenges to promote environment protection. Key areas include water quality, waste management, coastal and marine pollution and desertification. Attention also needs to be paid to environment related upgrading of industry.

As regards climate change, Tunisia needs to implement the relevant provisions of the Kyoto Protocol to the UN Framework Convention on Climate Change. Tunisia has significant possibilities to use flexible mechanisms under this Protocol. Tunisia also needs to prepare for the implementation of a new agreement to succeed the Protocol. Particular attention needs to be devoted to mitigation and adaptation issues, and to ensuring the inclusion of relevant actions in all national plans and budgetary processes.

Strategic planning, implementation and enforcement of environmental legislation remain a challenge, including with regard to co-ordination between relevant authorities. Although some steps are being taken, a key issue is public participation in the environmental decision-making process, in particular as regards EIA procedures.

The key environment areas where action is required are identified in the environment section of the EU - Tunisia Action Plan, established in the framework of the European Neighbourhood Policy. It defines a set of priorities for action with regard to environmental governance, issue-specific activities as well as on international and regional cooperation on environment issues. Progress towards implementing the Action Plan will also contribute to fulfilling the objectives of the Association Agreement.

ANNEX III.

Donor Coordination Matrix Tunisia 2009*				
Action Plan Area / Sector identified for reform	EC	EU Member States	IFIs	Other (non-EU) Donors
Political dialogue and reform				
Governance and Democracy				
Rule of Law				
Human Rights				
Co-operation with Civil Society				
Peace and Security				
Conflict Prevention				
Crises Management				
Military and Demining				
Fight against Terrorism				
Co-operation on Justice and Home Affairs				
Border management				
Migration and Refugees				
Organised Crime				
Police and Judicial Co-operation				
Economic and social reform				
Macro-Economic Reforms				
Debt relief				
Employment, Poverty Reduction and Social Policy				
Industry				
Agriculture, Forestry and Fisheries				
Water and Sanitation				
Sustainable Development				
Regional Development				
Trade-related issues, market and regulatory reform				
Enterprise Policy / Private Sector				
Customs				
Public Procurement				
Intellectual Property Rights				
Technical Standards and Regulations				
Auditing and Accounting				
Sectoral Support				
Transport				
Energy				
Environment (incl. water) and Climate Change				
Information Society and Audiovisual Co-operation				
Research and Innovation				
People-to people contacts				
Education				
Culture and Recreation				
Health				
Tourism and Antiquities				
Other				

*) The Donor Matrix is based on the inputs received from the Member States in the first half of 2009. The matrix is however a 'living document' and will be routinely updated by the Delegation as to ensure the most effective coordination on the ground.

ANNEX IV

Tunisia - Main economic indicators

	2005	2006	2007	2008	2009
				prel.	proj.
Real sector					
Real GDP growth (domestic currency, % change)	4.2	5.7	6.3	5.1	2.0
GDP nominal (EUR, billion)	23.0	24.2	25.1	27.0	30.8
GDP nominal (USD, billion)	28.6	30.4	34.4	39.5	41.9
GDP per capita (EUR)	2302	2374	2440	2595	2937
GDP per capita (USD)	2860	2980	3340	3798	3994
Inflation (period average)	2.0	4.6	3.1	5.1	2.3
Social indicators					
Unemployment (officially registered)	14.2	14.3	14.1	14.0	14.3
Human poverty index (HPI-1, %)	17.9	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Population growth rate (%)	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Adult literacy rate (%)	74.3	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Life expectancy at birth (years)	73.5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Human development index	0.766	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Population (mn)	10.0	10.2	10.3	10.4	10.5
Fiscal sector					
Total revenues (% GDP)	23.6	23.8	24.2	24.6	24.0
Total expenditure (% GDP)	26.9	26.6	27.2	27.5	27.8
Central govt. Balance, incl. grants (% GDP)	-3.0	-2.7	-2.9	-2.7	-3.8
Gross public debt (% GDP)	58.3	53.9	50.9	47.0	47.5
Monetary sector					
Credit to private sector	6.3	6.6	9.6	8.5	n.a.

Broad money (M3) (% change)	11.0	11.4	12.5	10.5	n.a.
Degree of monetisation (M2/GDP, %)	59.5	61.9	64.5	63.6	n.a.
Dollarisation in bank deposits (%)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
External sector					
Current account balance (% GDP)	-1.1	-2.0	-2.6	-3.9	-3.8
Trade balance (% GDP)	-6.8	-8.2	-8.2	-8.4	-9.4
Foreign direct investment (net, % GDP)	2.6	10.4	4.2	4.6	4.8
Import cover of reserves (months)	3.7	5.0	4.6	4.1	4.2
Terms of trade (deterioration -)	-2.3	-3.7	-5.4	n.a.	n.a.
External vulnerability					
External debt (% GDP)	65.4	58.3	54.9	51.8	51.2
Debt service ratio ⁽¹⁾	14.8	18.8	13.0	9.9	9.3
Gross reserves (excl. gold, USD bn)	4.4	6.8	7.9	8.9	10.2
Financial sector					
Short term interest rate	5.0	5.1	5.2	5.2	n.a.
Exchange rate (local currency per EUR, average)	1.61	1.67	1.75	1.80	n.a.
Exchange rate (local currency per USD, average)	1.30	1.32	1.27	1.23	n.a.
Real effective exchange rate (annual average, %)	-4.5	-0.8	-2.9	n.a.	n.a.

⁽¹⁾ Percent of exports of GNFS

Sources: IMF, EIU, UN, Tunisian authorities

ANNEX V

Millennium Development Goals				
	1990	1995	2000	2007
Goal 1: Eradicate extreme poverty and hunger				
Employment to population ratio, 15+, total (%)	41	41	41	42
Employment to population ratio, ages 15-24, total (%)	29	27	25	23
GDP per person employed (annual % growth)	5	0	2	4
Income share held by lowest 20%	5,9	5,6	5,9	..
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5)	8,5
Poverty gap at \$1.25 a day (PPP) (%)	1	1	1	..
Poverty headcount ratio at \$1.25 a day (PPP) (% of population)	6	6	3	..
Prevalence of undernourishment (% of population)	5	5	..	5
Vulnerable employment, total (% of total employment)	..	21
Goal 2: Achieve universal primary education				
Literacy rate, youth female (% of females ages 15-24)	94
Literacy rate, youth male (% of males ages 15-24)	97
Persistence to last grade of primary, total (% of cohort)	76	..	88	94
Primary completion rate, total (% of relevant age group)	80	90	87	120
Total enrollment, primary (% net)	95	97
Goal 3: Promote gender equality and empower women				
Proportion of seats held by women in national parliaments (%)	4	7	12	23

Ratio of female to male enrollments in tertiary education	98	142
Ratio of female to male primary enrollment	88	93	96	97
Ratio of female to male secondary enrollment	79	..	106	110
Share of women employed in the nonagricultural sector (% of total nonagricultural employment)	..	23,1	24,6	..
Goal 4: Reduce child mortality				
Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)	93	91	95	98
Mortality rate, infant (per 1,000 live births)	41	32	25	18
Mortality rate, under-5 (per 1,000)	52	40	31	21
Goal 5: Improve maternal health				
Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19)	..	8	8	7
Births attended by skilled health staff (% of total)	69	81	90	..
Contraceptive prevalence (% of women ages 15-49)	50	60	66	..
Maternal mortality ratio (modeled estimate, per 100,000 live births)	100
Pregnant women receiving prenatal care (%)	58	..	92	..
Unmet need for contraception (% of married women ages 15-49)

Goal 6: Combat HIV/AIDS, malaria, and other diseases				
Children with fever receiving antimalarial drugs (% of children under age 5 with fever)
Condom use, population ages 15-24, female (% of females ages 15-24)
Condom use, population ages 15-24, male (% of males ages 15-24)
Incidence of tuberculosis (per 100,000 people)	31	31	25	26
Prevalence of HIV, female (% ages 15-24)	0,1
Prevalence of HIV, male (% ages 15-24)	0
Prevalence of HIV, total (% of population ages 15-49)	0,1	0,1
Tuberculosis cases detected under DOTS (%)	101	78
Goal 7: Ensure environmental sustainability				
CO2 emissions (kg per PPP \$ of GDP)	0,6	0,5	0,4	0,3
CO2 emissions (metric tons per capita)	1,6	1,8	2,1	2,2
Forest area (% of land area)	4	5	6	7
Improved sanitation facilities (% of population with access)	74	78	81	85
Improved water source (% of population with access)	82	86	90	94
Marine protected areas, (% of surface area)
Nationally protected areas (% of total land area)	1,5
Goal 8: Develop a global partnership for development				
Aid per capita (current US\$)	48	8	23	30
Debt service (PPG and IMF only, % of exports, excluding workers' remittances)	26	18	21	11
Internet users (per 100 people)	0,0	0,0	2,7	16,8

Mobile cellular subscriptions (per 100 people)	0	0	1	77
Telephone lines (per 100 people)	4	6	10	12
Other				
Fertility rate, total (births per woman)	3,5	2,7	2,1	2,0
GNI per capita, Atlas method (current US\$)	1.430	1.820	2.090	3.210
GNI, Atlas method (current US\$) (billions)	11,6	16,3	20,0	32,8
Gross capital formation (% of GDP)	27,1	24,7	27,3	24,8
Life expectancy at birth, total (years)	70	71	73	74
Literacy rate, adult total (% of people ages 15 and above)	78
Population, total (millions)	8,2	9,0	9,6	10,2
Trade (% of GDP)	94,2	93,7	92,7	110,7

Source: World Development Indicators database